



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question au Gouvernement n° 1925

Texte de la question

SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

M. le président. La parole est à Mme Laurence Dumont, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Laurence Dumont. Le 6 juin 1944, jour du Débarquement, est une date à jamais gravée dans l'histoire de l'humanité et du monde libre. Pour les Normands, bien sûr – les civils y ont payé un lourd tribut – pour l'ensemble du peuple français, évidemment, pour les pays alliés, enfin, l'engagement de leurs soldats s'étant traduit, pour des milliers d'entre eux, par le sacrifice ultime. Vendredi, à Ouistreham, le Président de la République et l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement invités leur rendront hommage, ainsi qu'aux vétérans, mémoire vivante de cet épisode tragique.

La représentation nationale se devait d'être également mobilisée. Je tiens à vous remercier tous, chers collègues députés qui, à l'unanimité, avez voté il y a quelques jours la proposition de résolution sur le 6 juin 1944, que j'ai eu l'honneur de porter. Résolution adoptée, depuis, de l'autre côté de l'Atlantique et dans les mêmes termes par le Sénat américain et la Chambre des représentants. Cette démarche franco-américaine, une première dans notre hémicycle, nous la devons à ceux qui ont contribué à mettre un terme à la Seconde guerre mondiale.

Je souhaitais également dire ma satisfaction d'avoir vu le Président de la République accepter ma requête d'inviter, le 6 juin, les présidents des groupes d'amitié des parlements des pays alliés, ainsi que d'Allemagne et d'Italie. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, vous les recevrez ici demain, et je vous en remercie.

Ces parlementaires des pays alliés, présents vendredi sur les plages de Normandie, y représenteront leurs peuples. Les peuples de l'Europe, cette Europe qui a été construite dans une démarche de réconciliation et de paix.

Monsieur le ministre, ces plages sont, depuis le Débarquement, le symbole de la liberté retrouvée, mais également, maintenant, le symbole de la réconciliation et de la paix. Nous devons tout mettre en œuvre pour que ces lieux et les témoignages des vétérans persistent bien au-delà de ce soixante-dixième anniversaire. Nous le devons à ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.

M. Kader Arif, secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire. Madame la députée, le 7 novembre dernier, le Président de la République a lancé le cycle des commémorations pour le centenaire de la Première guerre mondiale et les soixante-dix ans de la libération du territoire.

Ce cycle est un moment de reconnaissance de notre pays à l'égard des pays alliés qui sont venus nous aider à libérer notre territoire. C'est un moment de partage et de fraternité avec l'ensemble des pays belligérants. Vous avez d'ailleurs évoqué le terme de « réconciliation ».

C'est un moment de recueillement à l'égard des victimes militaires et civiles. Pour la première fois, un hommage sera rendu aux victimes civiles en Normandie par le Président de la République.

C'est un moment populaire, parce que tous nos concitoyens doivent y être associés – c'est déjà le cas – et profiter de la formidable appétence des Français à l'égard de leur mémoire.

C'est un moment de cohésion nationale autour d'une mémoire apaisée et c'est, enfin, un moment de fierté, car nous pouvons être fiers de notre pays, fiers de notre nation, fiers de son histoire au moment où elle se pose des questions sur elle-même.

Ce soixante-dixième anniversaire, ce sont aujourd'hui 800 projets labellisés, des livres, des films, des événements locaux et nationaux. Le 6 juin, 9 000 invités, une vingtaine de chefs d'État et un milliard de téléspectateurs sont attendus, sans parler des événements locaux que portent les parlementaires dans leur circonscription.

Je tiens à remercier le président de l'Assemblée nationale pour l'initiative qu'il a prise, ainsi que vous, madame la vice-présidente Dumont, l'ensemble des présidents de groupe et des parlementaires présents sur ces bancs pour le travail effectué s'agissant de cet acte de transmission de la paix pour nos jeunes, pour nous qui n'avons pas connu la guerre. Je veux rappeler que des jeunes sont venus des cinq continents et ont trouvé la mort sur les plages de Normandie, donnant leur vie, leur jeunesse, pour défendre un sentiment qui dépasse toute appartenance partisane et qui porte un joli nom : la liberté. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1925

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 juin 2014](#)